

Province de Québec  
MRC de L'Érable  
Ville de Plessisville

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT *MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1195 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES, CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS*

**AVIS** est donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, un projet de règlement *modifiant le règlement 1195 sur les dérogations mineures, concernant les dispositions relatives aux revêtements extérieurs*.

La municipalité tiendra une assemblée publique de consultation le 4 août 2025, à compter de 19 h, dans la salle des délibérations du conseil à l'hôtel de ville sis au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A -19.1).

QUE le projet de règlement qui fait l'objet de l'assemblée concerne la modification au Règlement no 1195 sur les dérogations mineures, afin que les dispositions concernant les matériaux de revêtement extérieur prévues aux articles 5.14.1 et 5.14.3 du *Règlement 1703 de zonage* puissent faire l'objet d'une dérogation mineure.

QUE ces modifications s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité.

QU'au cours de cette assemblée publique, le membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QU'une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au bureau de la soussignée, sis au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, aux heures ordinaires de bureau.

PLESSISVILLE, ce 8 juillet 2025

**La greffière,**

**ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE**